

DÉLIBÉRATION N° 16/204

Séance du mercredi 14 décembre 2016

Approbation de l'avenant n°1 à la convention études préalables OPPIC

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment l'alinéa 11 de l'article 9,

Vu le décret n°2010-818 du 14 juillet 2010 portant création de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC),

Vu le décret du 25 juin 2015 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie – M. Bruno Maquart,

Vu la délibération 14/126 du conseil d'administration du 27 mars 2014 de l'EPPDCSI attribuant à l'OPPIC la conduite des études préalables au chantier de grande réhabilitation de la Cité des sciences et de l'industrie,

Vu la convention 2014 816 DGPADD 00 du 22 octobre 2014 confiant à l'OPPIC la conduite des études préalables au chantier de la grande réhabilitation de la Cité des sciences et de l'industrie,

Vu le rapport de présentation,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve l'avenant 1 à la convention 2014 816 DGPADD 00 du 22 octobre 2014 confiant à l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC) la conduite des études préalables au chantier de grande réhabilitation de la Cité des sciences et de l'industrie et autorise le président à signer ledit avenant n°1.

Fait à Paris,

Le 14 décembre 2016



Le président du conseil d'administration

Bruno Maquart